



RÈGLES DE CIRCULATION AVEC UNE VOITURETTE MOTORISÉE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Une personne à mobilité réduite, conduisant une voiturette motorisée, pourra demander l'utilisation d'un drapeau bleu identifié à cet effet, pour la durée de sa ronde de golf.

L'utilisation du drapeau bleu nécessitera de la part du client de :

- 1) S'enregistrer et remettre le drapeau à la fin de chaque partie, au préposé aux départs;
- 2) Circuler partout sur le terrain en respectant le plus possible les règles de circulation du jour;
- 3) Demeurer dans les sentiers sur les normales 3;
- 4) Éviter de s'approcher à moins de 3 mètres des verts, trappes de sable et tertres de départ;
- 5) Éviter les endroits en réparation et/ou détremvés par la pluie;
- 6) Prioriser l'utilisation des sentiers autant que possible.

Note : Des frais s'appliqueront pour la perte ou la non remise du drapeau.

LA DIRECTION

Date : _____

X

Signature de l'utilisateur

